



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Délibération N°
Date de convocation : 05 octobre 2012
Nombre de conseillers en exercice : 77

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

23 OCT. 2012

L'an deux mille douze, le 15 octobre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis au Foyer Rural de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (58 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Dominique BEAUDUIN
Marie-Chantal TRANCHANT
Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Michel COUTURIER
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Peggy SZOPA
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnès BERANGER
Gérard BEZIN
Didier BONIFACE

Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Martine THUILLEZ(S)
Jean-Pierre MAILLIARD
Christiane MARANDE
Pierre LEVEQUE(S)
Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Alain RIQUET
Sandrine TRIoux
Bernard VERMEIL
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Pierre LAUDE
Bernard PLET
Jean WECKSTEEN
Gilberte SZOPA(S)
Jean-Louis CAUDRELIER
Bernard LECOLIER
Charles BLANGIS
Sylvie DECRESSIONIERE

Michaëlle LEGRAND
Joseph MODARELLI
Annie DORLOT(S)
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Aimé BLEUSE
Michel HENNEQUART
Pierre LEBLON
Francis GOURAUD
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Jean-Pierre RICHEZ
Véronique NICAISE
Jean-Raymond WATTIEZ
Brigitte LEDUC(S)
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
André-Marie FORRIERE

Membres excusés (14) : Maryse BASQUIN, Gilles PELLETIER, Serge LEULIETTE, Bruno MANNEL, Cécile MERCIER, Michèle BRULANT, Jacques LERICHE, Marc PLATEAU, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE, Jacky DUMINY, Daniel CATTIAUX, Henri QUONIOU, Daniel FIEVET.

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

DEMANDES D'EXONERATION DU PAIEMENT DE LA TEOM

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant que, par délibération en date du 3 janvier 2012, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant que certaines entreprises confient à des prestataires privés le soin de collecter et traiter leurs déchets et sollicitent en conséquence pour l'année 2013 une exonération de leur TEOM,

Considérant qu'il convient que la collectivité délibère quant à ces demandes,

Sur proposition du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

Rejette les demandes d'exonération de TEOM pour l'exercice 2013 pour les entreprises suivantes :

- société Sainthimat 71 rue Jules Guesdes 59540 CAUDRY
- société Carrefour Market 79 bis rue Sadi Carnot 59129 AVESNES LES AUBERT
- société Le Château de Ligny 2 rue Pierre Curie 59191 LIGNY EN CAMBRESIS
- société Art & Fenêtres 89 bis rue Victor Wauremez 59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS
- société Europe Transactions Plus 71 route de Clary 59540 CAUDRY

Vote Pour : 61

2 abstentions : Peggy SZOPA et Jean-Pierre RICHEZ

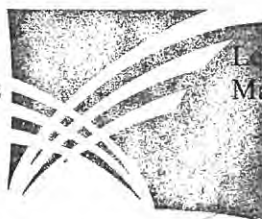
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 octobre 2012 et de la publication
Le 23 octobre 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 23 octobre 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.